



# Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente auprès de l'OMC

Octobre 2022

N° 08

## Editorial : Agriculture et OMC - changer de paradigme ?

L'agriculture a principalement été introduite dans le système commercial multilatéral par le Cycle de l'Uruguay, en 1994, avec l'Accord sur l'Agriculture. Ce dernier établit des disciplines sur les droits de douane, les subventions à la production et à l'exportation agricoles. Son article 20 prévoit la poursuite du processus de réforme, mais il n'a guère été suivi de résultats à l'exception de l'importante décision de 2015 à Nairobi d'interdire les subventions aux exportations agricoles. Le sujet n'est en effet pas consensuel à l'OMC, entre les tenants d'une ligne libérale opposés à ce qu'ils considèrent comme des entraves aux échanges (en majorité les pays agro-exportateurs du groupe de Cairns), ceux qui souhaitent pouvoir continuer à soutenir ce secteur et, enfin, ceux qui font du traitement pérenne du stockage public à des fins de sécurité alimentaire un préalable à toute discussion. Ces oppositions sont telles que les ministres n'ont pu se mettre d'accord même sur un programme de travail.

Dans le même temps, après avoir baissé, le niveau global du soutien à l'agriculture augmente depuis 2010, face notamment aux crises économiques et sanitaires. L'OCDE estime à 817 Mds USD par an le montant des soutiens agricoles, dont près de la moitié sous forme de subventions considérées comme distortives (ie. faussant le marché), l'OCDE ayant toutefois une définition différente de celle de l'OMC.

Tous nos pays sont confrontés à des enjeux immenses qui conduiront à des transformations de nos systèmes de production. Comment nourrir près de 10 milliards de personnes à horizon 2050, et ce alors que le nombre de personnes souffrant de la faim est reparti à la hausse depuis 2019 ? Comment produire de façon durable, alors que le réchauffement climatique et la réduction de la biodiversité fragilisent les écosystèmes et réduisent les rendements agricoles ? Enfin, comment assurer un revenu décent aux agriculteurs ?

Les ministres de l'agriculture des pays membres de l'OCDE ont adopté le 4 novembre une Déclaration sur des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables. Elle énonce une vision commune des pouvoirs publics pour répondre à ces défis.

Les pays membres de l'OMC sont conscients de ces challenges. En juin dernier, face à l'urgence alimentaire, ils ont décidé d'interdire les restrictions aux exportations sur les achats du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le 24 octobre, ils se sont réunis pour une réflexion informelle sur l'agenda agricole. La politique commerciale peut en effet contribuer à cet agenda transformatif et au développement durable de diverses manières : maintenir les marchés ouverts, faciliter les échanges, lutter contre les restrictions injustifiées aux exportations, inciter à la réorientation des politiques et soutiens agricoles vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, encourager les transferts de technologie, etc. L'année 2023 sera consacrée à ces efforts pour relancer les discussions sur de nouvelles bases plus consensuelles.

Editorial  
p.1

Négociations  
plurilatérales  
p.2

Activités  
régulières de  
l'OMC  
p.3

Zoom  
p.6

Vie de la DP  
p.6

Calendrier de  
l'OMC  
p.7

## NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

### Le cycle de négociation d'octobre de l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique s'achève par la réaffirmation de l'objectif de disposer d'une nouvelle version du texte consolidé pour décembre 2022 – du 25 au 28 octobre 2022.

Les négociateurs basés à Genève ainsi que venus des capitales pour l'occasion, se réunissent à nouveau pour un cycle de négociation de l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique.

Les coordinateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour) ont rappelé aux Membres l'**objectif de disposer d'une nouvelle version du texte consolidé, c'est-à-dire d'une troisième révision, d'ici à décembre 2022**. Par-là, les négociateurs souhaitent rationaliser les prochaines étapes de la négociation, en allégeant le texte des propositions non largement soutenues jusqu'ici, n'ayant par conséquent que de peu de chance de prospérer. Ainsi, des sessions dites *stock-take* ont été organisées par les coordinateurs, et facilitées par l'Australie. Celles-ci offrent aux Membres auteurs des propositions non-soutenues jusqu'ici, une dernière chance de présenter celles-ci et de convaincre les Membres de leur bien-fondé. Cette nouvelle approche de simplification et de rationalisation poursuivie par les coordinateurs est soutenue par les Membres, à l'exception de deux d'entre eux.

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

### Réglementation intérieure dans le domaine des services: les Membres progressent vers l'entrée en vigueur des engagements négociés et adoptés en décembre 2021 - 3 octobre 2022.

Les représentants permanents et ambassadeurs étaient conviés, par l'Australie, le Costa-Rica et l'Union européenne, en tant que coordinateurs de l'initiative, à prendre acte des progrès accomplis s'agissant de la finalisation des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur des engagements négociés dans le cadre de l'initiative plurilatérale relative à la réglementation intérieure dans le domaine des services. **Cette initiative, comptant soixante-neuf Membres (en comptant les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne), est destinée à la rationalisation et simplification des procédures administratives relatives au commerce des services.**

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

Par ailleurs, les négociations en groupes spécialisés se poursuivent. Les facilitatrices des groupes « cadre pour les transactions électroniques » et « cybersécurité » ont annoncé aux Membres que les discussions techniques avaient été épuisées, que les textes arrêtés constituaient d'ores et déjà des compromis, et qu'elles allaient désormais se concentrer sur des consultations bilatérales avec les Membres demeurant réservés. S'agissant des groupes « vie privée », « cryptographie » et « télécommunications », plus ou moins nouvellement constitués, les discussions, principalement relatives à des clarifications portant sur les différentes propositions, progressent-elles aussi.

Enfin, **de nouveaux petits groupes pourraient se constituer à la demande des Membres**, notamment quant à la proposition relative au « traitement non-discriminatoire des produits numériques » et quant à la proposition relative à « l'accès aux plates-formes en ligne/concurrence ».

Lors de cette réunion, les trois coordinateurs de l'initiative ont rappelé l'enjeu systémique porté par la conclusion de cette initiative, considérant qu'elle démontrait les vertus du plurilatéralisme dans l'enceinte multilatérale qu'est l'Organisation mondiale du commerce. **La majorité des Membres impliqués dans cette initiative a indiqué que les procédures internes nécessaires et préalables à l'entrée en vigueur des engagements négociés demeuraient en cours, et qu'ils seraient prêts pour décembre 2022, objectif temporel qui avait été arrêté par les Membres lors de la conclusion des négociations sur la substance en décembre 2021.**

## ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

### Session ordinaire du Conseil des ADPIC des 12 et 13 octobre 2022.

Les discussions sur l'extension de la décision ministérielle de juin 2022 aux traitements et diagnostics contre la Covid-19 étaient les plus attendues et ont de nouveau mis en lumière la division des Membres : les partisans de la demande de dérogation initiale réclament une extension automatique de ladite décision tandis que plusieurs pays développés et émergents conditionnent l'extension à la présentation de faits et de preuves démontrant que les

brevets constituent un obstacle à l'accès à ces produits de santé. Enfin, plusieurs délégations font valoir que la diversité et la complexité des diagnostics et traitements nécessitent de définir précisément les produits qui seraient

couverts par une telle extension ou de les lister de façon limitative.

Les pays développés ont présenté leurs activités d'assistance technique et de transferts de technologie en application des articles 67 et 66.2 de l'accord sur les ADPIC. **Les PMA ont insisté sur la nécessité d'avoir des précisions sur les incitations aux transferts de technologies fournies par les Membres développés et indiqué qu'ils travaillaient actuellement sur une auto-évaluation de leurs besoins en matière de transferts de technologies.**

On retiendra également que **les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire des plaintes en situation de non-violation que l'ensemble des pays en développement souhaitent voir reconduit, contrairement à certains pays développés.** Pour rappel, ces plaintes renvoient à la possibilité pour un Membre de recourir au règlement des différends s'il estime que l'action ou une mesure particulière d'un autre Membre l'a privé d'un avantage découlant de l'accord sur les ADPIC même si aucune disposition spécifique de ce dernier n'a été violée. L'accord ADPIC (article 64.2) prévoyait un moratoire de cinq ans sur le recours à ce type de plaintes qui a été sans cesse reconduit par les Membres pour une période de deux ans à chaque Conférence ministérielle en application de l'article 64.3 de l'accord ADPIC. Enfin, les Membres ont discuté du **rôle de la propriété intellectuelle pour lever des fonds pour les jeunes**

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

## Règlement des différends

### Réunion de l'Organe de règlement des différends du 26 octobre 2022

Mises à part les interventions habituelles concernant la mise en œuvre des recommandations de l'ORD, on retiendra de cette réunion **le maintien de l'opposition des Etats-Unis à l'initiative portée par 127 Membres pour relancer la sélection des membres de l'Organe d'appel.** Les Etats-Unis ont réitéré leurs propos, maintes fois tenus sur le sujet, à savoir que leurs préoccupations systémiques n'avaient toujours pas été prises en compte, raison pour laquelle ils ne pouvaient soutenir cette initiative. **Une vingtaine de délégations, dont celle de l'UE, sont intervenues pour rappeler qu'il était urgent de rétablir un système de règlement des différends pleinement opérationnel.**

Affaire des frites congelées opposant l'UE à la Colombie : appel par voie d'arbitrage

La Colombie a fait appel à l'encontre du rapport du groupe spécial rendu dans l'affaire des droits antidumping imposés sur les importations de frites en provenance d'Allemagne,

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

## Examen de politique commerciale du Mexique : les Membres saluent un participant actif et constructif aux activités du système commercial multilatéral - 5 et 7 octobre 2022.

**L'ensemble des Membres a reconnu au Mexique un rôle important et constructif dans le système commercial multilatéral.** Visant à renforcer la participation de celui-ci, plusieurs Membres ont encouragé le Mexique à entamer les démarches relatives à son adhésion à l'Accord sur les marchés publics (AMP) et à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). **Bien que reconnaissant les efforts et succès du Mexique pour se porter au niveau des économies les plus développées, plusieurs Membres ont également encouragé le Mexique à ouvrir davantage son régime**

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

**entreprises.** Les délégations ont mis en avant le potentiel des actifs de propriété intellectuelle pour obtenir des financements directs par le biais de prêts garantis par les actifs de propriété intellectuelle, via l'octroi de licences sur les titres de propriété intellectuelle ou encore via la titrisation des redevances tirées de ces titres.

**Le financement par la propriété intellectuelle reste toutefois difficile, car les établissements financiers sont souvent réticents à consentir des prêts garantis par la propriété intellectuelle en raison des difficultés d'évaluation de ces actifs incorporels.** Il apparaît donc essentiel de sensibiliser les jeunes entreprises et les investisseurs à l'importance de la valeur de ces actifs.

La prochaine réunion formelle du Comité se tiendra les 16 et 17 mars 2023.

de Belgique et des Pays-Bas. **Conformément à l'accord conclu entre la Colombie et l'UE en avril 2021, cet appel sera tranché dans le cadre de l'arrangement multipartite provisoire d'arbitrage (AMPA ou MPIA en anglais) mis en place au titre de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC (MARD).**

Les trois arbitres sélectionnés pour connaître de cette affaire sont les suivants : M. José Alfredo Graça Lima (président, élu par les arbitres eux-mêmes), de nationalité brésilienne, M. Alejandro Jara, de nationalité chilienne et M. Joost Pauwelyn, de nationalité belge (ils font tous trois partie du pool de dix arbitres permanents chargés d'examiner les appels formés dans le cadre de l'AMPA).

Ils disposent de 90 jours pour rendre leur décision (ce délai court à compter du 6 octobre 2022, date à laquelle la Colombie a notifié à l'ORD sa décision d'engager un arbitrage sur le fondement de l'article 25 du MARD).

**d'accueil des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur de l'énergie.** Au cours de son examen de politique commerciale, et sous la direction de Mme Luz María de la Mora Sánchez (vice-ministre mexicaine en charge du commerce extérieur), le Mexique a fait part de son intention de diversifier ses relations commerciales pour réduire sa dépendance à ses voisins immédiats.

## Réunion du Conseil du commerce des services du 14 octobre 2022.

Pour la première réunion du Conseil après la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation, le président du Conseil a fait rapport aux Membres des consultations menées quant aux mandats découlant de ladite Conférence. Ainsi, les Membres souhaitent que le Conseil ait un rôle plus important dans les réflexions relatives à la « réponse de l'OMC à la pandémie », notamment au regard des services de transport maritime ainsi que des services logistiques. Les Membres souhaitent également initier leur réflexion quant à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil dans le cadre de la réforme de l'Organisation. Enfin, les Membres ont pleinement réaffirmé leur souhait de voir le Conseil du commerce des services se saisir de la revigoration du programme de travail sur le commerce électronique de 1998, y compris s'agissant de sa dimension développement.

Par ailleurs, les Membres ont salué l'adoption du 8<sup>e</sup> paragraphe du document final de la 12<sup>e</sup> Conférence

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## Réunion du Comité de l'accès aux marchés : les Membres saluent le rôle de l'OMC quant à la transparence des mesures commerciales relatives à la pandémie de Covid-19 - 18 et 19 octobre 2022

Les 18 et 19 octobre 2022, les Membres se réunissaient dans l'enceinte du Comité de l'accès marché, organe subsidiaire du Conseil du commerce des marchandises. Le Secrétariat, dont l'activité contribue à la transparence quant aux mesures restrictives adoptées par les Membres en réponse à la pandémie de Covid-19, a relevé la persistance de vingt-sept mesures restrictives. L'Union européenne ainsi qu'un autre Membre développé ont affirmé que ce nombre semblait trop important au regard de la situation pandémique actuelle et ont demandé aux auteurs desdites mesures de clarifier les raisons pour lesquelles celles-ci demeuraient. **Relevant le succès des séances dites de partage d'expérience relatives à la Covid-19, le président japonais du Comité a annoncé la tenue d'une cinquième séance, de même qu'il a chargé le Secrétariat de préparer un rapport recensant les meilleures pratiques des Membres en la matière.**

L'Union européenne a fait l'objet de plusieurs préoccupations commerciales exprimées contre ses

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## Retour sur le 56<sup>ème</sup> session « Aide pour le Commerce » du Comité Commerce et Développement - 11 octobre 2022.

Suite au huitième Examen global de l'aide pour le commerce qui s'est déroulé en juillet dernier, les nouvelles priorités de l'aide pour le commerce qui devraient être transcrites dans le programme 2023-2024 ont été énoncées. **Développement durable, numérique et autonomisation des femmes** devraient ainsi y figurer en première place. Durant le Comité, le DGA Zhang Xiangchen, a rappelé les intentions de la directrice générale Mme Ngozi Okonjo-Iweala, **de faire de l'aide au commerce un catalyseur pour des financements privés,**

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

**ministérielle relatif aux besoins des pays les moins avancés s'agissant du commerce des services.** A ce titre, dix Membres sont intervenus pour rappeler l'importance de la dérogation dont jouissent les pays les moins avancés, ainsi que leur engagement à mettre en œuvre celle-ci. **S'agissant, du reste, des préoccupations commerciales soulevées dans l'enceinte du Conseil, au nombre de quatre, toutes sont relatives à des considérations dont les sous-jacents sont géopolitiques et géostratégiques.** Elles concernent la cybersécurité, la 5G, et diverses restrictions à la prestation de services à des fins de protection de la sécurité nationale.

Enfin, conformément à la ligne de conduite adoptée par l'Union européenne et ses affinitaires, la Russie a une nouvelle fois fait l'objet de condamnations quant à la guerre d'agression qu'elle mène contre l'Ukraine.

mesures ou projets de mesures relatifs au Pacte vert pour l'Europe. **Celle-ci, dans un effort de pédagogie, a rappelé l'urgence écologique et la pleine conformité de ses mesures ou projets de mesures avec les Accords de l'OMC.** Du reste, elle a réaffirmé sa pleine ouverture au dialogue bilatéral ou multilatéral avec les Membres intéressés. A l'inverse, l'Union européenne a participé de l'expression de plusieurs préoccupations commerciales, relatives, entre autres, aux restrictions frappant le commerce des esturgeons, à une taxe qu'elle estime être discriminatoire frappant les produits alimentaires, ou encore relativement aux importations de pneumatiques. **Plusieurs préoccupations commerciales dont les sous-jacents relèvent de considérations géopolitiques et géostratégiques ont de nouveau été exprimées.** Celles-ci sont relatives à la 5G, aux pratiques dites de coercition économique ou encore au contrôle des exportations.

**essentiels à la transition climatique.** Il a rappelé la proposition **de repenser « l'aide pour le commerce » en « aide à l'investissement pour le commerce »** afin de mobiliser davantage de fonds privés dans les pays en développement et pays les moins avancés et favoriser ainsi une plus grande intégration de ces pays au commerce mondial. De nouvelles réunions programmées en novembre devraient permettre d'affiner ces propositions.

## [Poursuite de la Septième évaluation du mécanisme d'examen des politiques commerciales \(EPC\) - 18 octobre 2022.](#)

Dans le prolongement de la réunion informelle du 21 septembre, les membres de l'Organe d'examen de politique commerciale (EPC) se sont de nouveau réunis le 18 octobre. Les membres étaient invités à se prononcer sur le cycle d'examen, les rapports des EPC, les délais pour la soumission des questions aux membres soumis à examen et leurs réponses, l'utilisation du système informatique pour adresser les questions et réponses, la structure des réunions, et les activités de suivi des EPC.

Les membres ont suggéré de nouvelles pistes de travail en séance : outre les suggestions évoquées en septembre

(intégrer les sujets dits modernes dans les rapports tels l'environnement, le numérique, le genre, gagner en simplicité et efficacité, utiliser davantage la présence des délégations lors de l'EPC pour gagner en profondeur), les membres ont insisté sur la nécessité d'avoir des calendriers mieux définis à l'avance, la possibilité d'avoir recours à un consultant extérieur pour alimenter les discussions et analyses, l'importance de se fonder sur les remontées d'entreprises pour l'élaboration des rapports.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr) et [pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## [La ZLECAF à l'honneur lors du sous-comité des pays les moins avancés.](#)

La séance a été dédiée en grande partie à la **présentation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et à son rôle dans la croissance économique et le développement. La ZLECAF est une zone de libre-échange qui rassemble 1,3 milliards de personnes. Elle devrait permettre d'augmenter de plus de 30% les exportations africaines d'ici 2035 et sortir 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté selon un rapport de la banque mondiale.** Elle a été initiée en 2018 à Kigali avec 44 pays africains, rejoints ensuite par dix autres. L'accord cadre est

entré en vigueur le 30 mai 2019 pour une mise en place effective au 1er janvier 2021 pour les pays ayant ratifié l'accord (dont 19 PMA). Elle se veut être un marché unique pour les marchandises et les services. Lors du sous-comité, certains pays ont fait part de leur stratégie nationale de mise en œuvre. L'UE a donné un aperçu de la façon dont elle soutient les PMA dans leurs efforts d'intégration. **Les pays africains ont insisté sur le potentiel de la ZLECAF et la nécessité d'accroître les investissements.**

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## [Semaine de l'environnement du 17 au 21 octobre 2022.](#)

**L'OMC a organisé la troisième édition de la semaine de l'environnement du 17 au 21 octobre.** Plus de 80 orateurs se sont succédés à la tribune sur des thèmes aussi divers que *l'économie circulaire, le commerce durable, la durabilité des chaînes d'approvisionnement, la pollution par les plastiques*. Plus de 1000 personnes ont pu assister aux différents échanges en présentiel et en ligne organisés par l'Union européenne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Arabie Saoudite, les îles du Pacifique, l'Inde, les pays coordonnateurs du Dialogue de l'OMC sur la pollution par les matières plastiques et les pays amis de la FFSR, la CEE-ONU, des instituts académiques, groupes de réflexion et OCDE.

Le DGA de l'OMC, Jean-Marie Paugam a pu relayer trois messages principaux lors de la session à haut niveau qui a débuté la semaine :

- les membres de l'OMC sont déterminés à lutter contre le changement climatique ;
- **la directrice de l'OMC est très engagée en faveur du commerce durable, qu'elle considère comme essentiel pour l'avenir du commerce et la lutte contre l'insécurité alimentaire ;**
- **les membres de la société civile participent activement aux réflexions ;**
- **il a invité les membres à passer de l'étude des problèmes à la recherche rapide de solutions pour le climat.**

Retrouvez le programme de la semaine et le contenu des sessions [ici](#).

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## [Le Comité Commerce et Environnement s'est réuni le 17 et 21 octobre 2022.](#)

Lors de ce comité, l'Union européenne a pu faire preuve de pédagogie et expliquer les étapes de mise en œuvre du Green Deal européen et ses deux mesures emblématiques que sont le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la réglementation anti-déforestation. La Chine et l'Inde ont également présenté leurs politiques environnementales. Les pays sponsors des plurilatérales en environnement (discussions structurées sur le commerce et la durabilité ; lutte contre la pollution par le plastique ; réforme des subventions aux combustibles fossiles) ont informé le Comité des travaux qui se sont déroulés durant le mois d'octobre et les possibles livrables en vue de la Treizième Conférence ministérielle, notamment le renforcement de mesures de transparence et des avancées en matière de définition.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr)

## [Examen de politique commerciale de Djibouti - 12 et 14 octobre 2022.](#)

M. Mohammed Warsama Dirieh, Ministre du commerce et du tourisme de Djibouti, a conduit la délégation nombreuse de hauts responsables et fonctionnaires venue de Djibouti les 12 et 14 octobre pour le troisième examen de politique commerciale (EPC) du pays. Situé dans la corne de l'Afrique, Djibouti est un pays moins avancé (PMA), à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, selon le classement de la Banque Mondiale. Lors de l'EPC, les membres ont félicité Djibouti pour ses bons résultats économiques puisque la croissance a enregistré un taux de 7% en moyenne entre 2013 et 2019, avant de fléchir durant la crise sanitaire, et repartir à la hausse (+ 4,1%) dès 2021.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr)

## [Réunion informelle du Comité de l'Agriculture - 27 octobre 2022.](#)

Dans le cadre du premier examen tri-annuel de la décision de Bali sur l'administration des quotas tarifaires, il est suggéré de s'inspirer des pratiques de l'accord de l'OMC sur les procédures de licences d'importation pour améliorer la transparence et les notifications. Les membres se sont par ailleurs montrés ouverts pour étudier une rationalisation/simplification des notifications du pilier concurrence à l'exportation, suggérée par le secrétariat face à la forte baisse des subventions aux exportations consécutivement à la décision de Nairobi en 2016, mais en veillant à ne pas réduire la qualité de la transparence.

[etienne.oudotdedainville@dgtrésor.gouv.fr](mailto:etienne.oudotdedainville@dgtrésor.gouv.fr)

De nouvelles réunions sont programmées jusqu'à mi-décembre pour affiner ces propositions. Enfin, le comité et ses membres se sont penchés sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité notamment par la tenue de discussions thématiques, et la coordination avec d'autres comités notamment celui de l'agriculture.

Les membres ont approuvé les nombreuses réformes mises en œuvre, la stratégie économique de long terme de Djibouti de devenir le hub commercial et logistique de l'Afrique du fait de sa position stratégique, son intégration régionale et sa participation active au système multilatéral. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité de poursuite des réformes pour libéraliser l'économie notamment dans le secteur de l'énergie, pour abaisser certains droits de douanes, pour favoriser une économie plus inclusive notamment en direction des femmes et pour réglementer le cadre des investissements.

Enfin, dans le contexte urgent de la crise alimentaire, les membres se sont montrés ouverts pour adopter rapidement le programme de travail prescrit au paragraphe 8 de la Déclaration ministérielle de la CM12 sur la réponse d'urgence à l'insécurité alimentaire (spécifique aux PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires), en veillant toutefois à ne pas aller au-delà du mandat ni des compétences du comité. Les discussions continueront sur l'ensemble de ces points lors du Comité de l'Agriculture de novembre.

## ZOOM

## [A l'occasion de la « semaines des règles », un rapport conjoint OCDE, FMI, Banque mondiale et OMC relatif aux subventions a été présenté aux Membres le 25 octobre 2022.](#)

A l'occasion de la « semaine des règles » de l'Organisation mondiale du commerce, dans laquelle les comités des sauvegardes, des subventions et des mesures compensatoires, et des mesures antidumping, se réunissent, le rapport conjoint de l'OCDE, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC, intitulé « *Subsidies, Trade, and International Cooperation* » a été présenté aux Membres en présence de représentants des quatre

organisations internationales ci-dessus mentionnées. Par la voix de leurs représentants, toutes ces organisations internationales ont souligné la valeur ajoutée et l'enrichissement mutuel de ce travail commun, autorisant le croisement des analyses et des expériences.

En substance, demeure une difficulté particulière dans la distinction entre les subventions qui résultent de

**politiques publiques légitimes et justifiées, et celles, distortives, visant simplement à compenser de mauvaises exportations.** Après avoir rappelé que les subventions étaient l'outil le plus utilisé, bien davantage que l'érection de barrières tarifaires ou non-tarifaires, le représentant du FMI a déploré que nonobstant leur nécessité pour soutenir des objectifs légitimes contemporains (R&D, développement durable, transition numérique, soutiens publics après les chocs économiques), les subventions participaient de l'accroissement des tensions dans le commerce international. **Par ailleurs, le représentant de la Banque mondiale a souligné l'absolue nécessité de la transparence la plus complète pour lire efficacement les données relatives aux subventions, apprécier leurs effets et, en dernière instance, distinguer les subventions légitimes et les subventions distortives.** La lecture des données est compliquée par la circonstance que les entités infra-étatiques sont les plus utilisatrices de l'outil des subventions, et que les informations quant à celles-ci restent relativement peu connues. Enfin, a également été souligné le rôle important joué par les entreprises d'Etat

(ou *State-Owned Enterprises*) en tant qu'entités recevant des subventions et en tant qu'entités accordant des subventions.

L'Union européenne, la Chine, le Brésil et le Japon sont intervenus en tant que « panélistes » pour discuter le rapport. **L'ensemble de ces Membres s'accordent sur l'importance de la transparence et sur les efforts nécessaires pour renforcer celle-ci, au sein de l'Organisation et dans tous les autres fora concernés.** L'Union européenne a singulièrement souligné l'importance du renforcement des règles relatives aux entreprises d'Etat, estimant que les règles actuelles étaient insuffisantes. La Chine a quant à elle rappelé que la voie multilatérale était toujours préférable à la voie unilatérale pour traiter les problématiques relatives aux subventions. Enfin, le Brésil a indiqué son souhait de voir la réflexion relative aux subventions s'intensifier d'ici à la 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation.

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## VIE DE LA DÉLÉGATION

*Bienvenue*

La Délégation permanente a accueilli début novembre **sa nouvelle conseillère « agriculture et pêche », Maria Cosme.** Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

## CALENDRIER

### Mois de Novembre 2022

- 1**  
Comité du commerce et du développement - Réunion informelle ouverte sur l'Aide pour le commerce  
Réunion informelle - Conseil général
- 2**  
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- 3**  
Réunion informelle - Comité du commerce des aéronefs civils  
Comité du commerce des aéronefs civils  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 4**  
Comité de l'évaluation en douane
- 7**  
Groupe thématique SPS - Groupe 3 du programme de travail de la Déclaration SPS
- 8**  
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements  
Comité du budget, des finances et de l'administration  
Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires - Séance thématique
- 9**  
Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton  
Groupe thématique SPS – Groupe 1 du programme de travail de la Déclaration SPS  
Groupe thématique SPS – Groupe 2 du programme de travail de la Déclaration SPS

Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires  
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**10**

Réunion informelle sur la réforme de l'OMC  
38ème série de consultations dans le cadre du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton  
- Aide au développement en faveur du coton  
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires  
Table ronde - La situation actuelle du marché des engrais et des alternatives viables pour la production de coton

**11**

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires  
Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

**14**

3ème édition de la Semaine « Trade For Peace »  
Comité des accords commerciaux régionaux  
Consultations informelles sur le Comité de l'agriculture  
Séance d'information ePing

**15**

Éléments clefs pour participer au Comité SPS (en français)  
Comité des accords commerciaux régionaux  
Session thématique OTC sur les bonnes pratiques réglementaires  
Session thématique OTC sur les normes (élaboration de normes dans le Codex)

**16**

Comité des obstacles techniques au commerce

**17**

Comité des obstacles techniques au commerce  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur le Mécanisme de suivi pour le traitement spécial et différencié  
Comité du commerce et du développement  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les arrangements commerciaux préférentiels  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les ACR

**18**

Comité des obstacles techniques au commerce  
Débat consacré au commerce électronique

**21**

Réunion informelle - Comité de l'agriculture  
Comité de l'agriculture

**22**

Comité de l'agriculture  
Réunion informelle - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales

**23**

Atelier sur les subventions à la pêche - Aperçu des principales disciplines de l'Accord et évolution des disciplines relatives à la surcapacité et à la surpêche  
Organe d'examen des politiques commerciales - Brésil

**24**

Conseil du commerce des marchandises

**25**

Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)  
Organe d'examen des politiques commerciales - Brésil  
Conseil du commerce des marchandises

**28**

Comité de la facilitation des échanges  
Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales

**29**

Comité de la facilitation des échanges

**30**

Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent  
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 21/11/2022

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse  
Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Direction générale du Trésor**  
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/RP-DP/81?listePays=81>